



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

A TOUS PNC AIR FRANCE

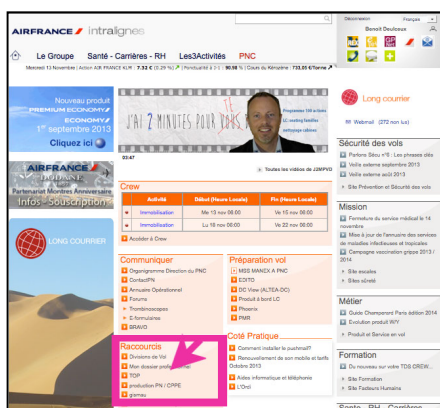
NOVEMBRE 2013

BS.13-11-114-AFR

DÉCLAREZ-VOUS GRÉVISTE MAINTENANT !

Je fais une déclaration en ligne :

- 1 Je vais sur IPN, je vais sur ma page d'accès PNC
- 2 Dans l'encart raccourcis, je clique « PRODUCTION PN CPPE »
- 3 Je clique sur « PNC » en haut à gauche
- 4 Je clique ensuite sur « formulaire » et en bas de page, sur « document à remplir en cas de déclaration de grève ».
- 5 J'envoie directement en ligne le formulaire complété après avoir coché la case « accusé de réception »



2



3



4

5

Greve PNC déclaration

Votre matricule, votre nom et prénom seront transmis avec ce document.
Si vous visitez une copie de votre déclaration, saisissez ici votre adresse mail. Cette copie fait office d'accusé de réception.

DOCUMENT A ENVOYER AU PLUS TARD 48 HEURES AVANT LE DEBUT DE L'ACTIVITE

1)* Votre spécialité.
☐ COP ☐ CVC ☐ HST

2)* Votre affectation.
☐ Long-courrier ☐ Europe ☐ France ☐ Marseille ☐ Nice ☐ Toulouse

3)* Date d'expiration de votre carte professionnelle :
 Format date JJ/MM/AAAA, exemple 01/03/2015

4)* J'ai l'intention de participer à un mouvement de grève à partir de :
 Format date JJ/MM/AAAA, exemple 01/03/2015

5)* Heure de début
 Format heure HH:MM, exemple 10:30

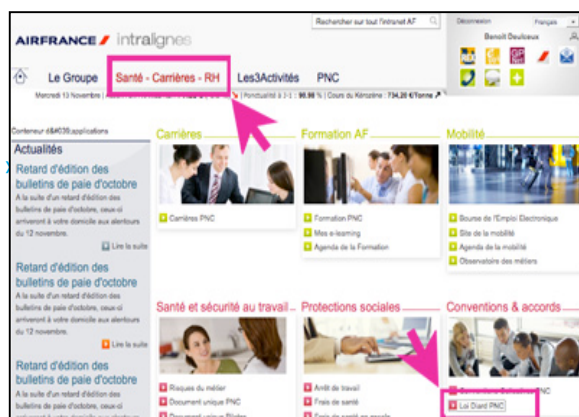
Prévisualiser

Je peux également télécharger le document et l'envoyer par fax :

- 1 Je vais sur IPN,
- 2 Je clique sur « santé – carrière - RH » /
- 3 Dans l'encart « Conventions et accords », je clique sur « loi Diard PNC »,
- 4 Je choisis « Formulaire de déclaration de grève PN (format PDF) »
- 5 J'imprime, je remplis, j'envoie par fax.
- 6 Je conserve l'accusé de réception car c'est l'heure de réception du document qui fait foi.

N° FAX LC : 01.41.56.32.09

N° FAX MC (CDG/ORY/MRS/TLS/NCE) : 01.41.56.32.88



PENDANT LA GRÈVE

- ☐ Je suis en congés annuels, en TA, en N70 ou N50, en S6, sur toute la durée de la grève, je ne fais rien, je n'ai pas besoin de me déclarer gréviste.
- ☐ Je suis en repos post courrier suite à un vol, mes repos post courriers restent stables, je me déclare gréviste 48h au plus tard avant l'heure de pointage de mon prochain vol.
Ex : je rentre le 19 d'un New York je garde mes repos programmés le 20 et le 21. Je me déclare gréviste le 20 pour le 22.
- ☐ J'ai un vol le premier jour de la grève, je me déclare gréviste 48h au plus tard avant l'heure de pointage de mon vol.
- ☐ J'ai une dispersion le mercredi 20 Novembre.
- ☐ Je veux faire grève, je me déclare gréviste 48H avant le début de ma dispersion, le dimanche 17 avant 23h59.
- ☐ Je suis de réserve pendant les dates de grève.
- ☐ Je me déclare gréviste 48H avant le début de ma réserve.
- ☐ *Ex : réserve le 21 à 12h00, je me déclare gréviste le 18, avant 23h59.*
- ☐ Je suis en stage, je veux faire grève.
- ☐ Je me déclare 48 heures avant l'heure de début de mon stage.
- ☐ *Ex : Stage à 8h le 21, je me déclare au plus tard le 19 à 7h59.*
- ☐ J'ai une visite médicale du travail (VRT).
- ☐ Je me déclare 48 heures avant l'heure de début de mon stage.
- ☐ *Ex : VRT à 9h le 22, je me déclare au plus tard le 20 à 8h59.*

**Seule la visite de licence (CEMA/CEMPN) est obligatoire.
C'est le seul jour où je ne peux pas être gréviste.**

Sur MC :

- ☐ J'ai une rotation de plusieurs jours qui débute avant le 1^{er} jour de grève.
Je me déclare gréviste 48 heures avant le début de la grève et je pourrais débarquer à mon premier retour base.

Je suis considéré gréviste pendant toute la durée du mouvement dès lors que je me déclare gréviste. Les repos codifiés S ou J sont stables et ne sont pas considérés comme jours de grève.
- ☐ Je souhaite reprendre avant la fin de la grève.
Je me connecte sur iPN en suivant la même procédure que pour la déclaration de grève, **24h avant la date de reprise souhaitée.**
- ☐ Je peux, dès aujourd'hui, me déclarer gréviste.
- ☐ Dès le début du conflit, si vous êtes grévistes, vous ne devez pas tenir compte des SMS/appels de l'entreprise.
- ☐ A l'issue de la grève, je n'ai rien à faire.

Pour vous aider dans les démarches de déclaration, les délégués du SNPNC vous accueilleront tous les jours week-end compris de 06h00 à 22 heures à la Cité PN. En cas de problème concernant le dépôt de votre déclaration de grève, TELEPHONEZ NOUS :

01.49.19.58.18

ou

01.41.5 6.40.74 / 6.41.86

ou

06.84.19.71.58



Adhérez
directement
depuis votre
téléphone

Nom :

Grade :

Prénom :

@:

Adresse :